

## Décision n° 06-0361 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 16 mars 2006

modifiant l'annexe 1 de la décision n° 02-752 du 19 septembre 2002 modifiée portant constitution d'un comité d'experts pour l'introduction de nouvelles techniques sur la boucle locale

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu la décision n° 02-752 de l'Autorité en date du 19 septembre 2002 portant constitution d'un comité d'experts pour l'introduction de nouvelles techniques sur la boucle locale ;

Vu la décision n° 06-0004 de l'Autorité en date du 2 février 2006 modifiant la décision n° 02-752 du 19 septembre 2002 ;

Après en avoir délibéré le 16 mars 2006,

En application des dispositions de l'article 4 de la décision n° 02-752 du 19 septembre 2002 modifiée, l'Autorité dispose de la compétence pour nommer les représentants au comité d'experts.

A ce titre, elle dispose de la faculté de faire évoluer la composition du comité notamment lorsqu'une entreprise souhaite proposer le nom d'autres experts en remplacement de ceux qui la représentent.

Une réorganisation interne conduit Neuf Cegetel à proposer le nom d'un nouvel expert au sein du groupe qui représente l'opérateur.

Dans ces conditions, l'Autorité est amenée à faire évoluer la composition du comité d'experts pour l'introduction de nouvelles techniques sur la boucle locale.

### Décide

#### Article 1er:

L'annexe 1 de la décision n° 06-0004 susvisée, qui dresse la liste des experts nommés par l'Autorité ainsi que le nom du président du comité, est modifiée.

La nouvelle liste des membres du comité et de son président figure en annexe 1 de la présente décision.

Ar	ticl	le	2	:

Le Directeur général de l'Autorité de régulation des communication électroniques et de postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue publique.

Fait à Paris, le 16 mars 2006,

Le Président

Paul Champsaur

#### Annexe 1

### Composition du Comité d'experts

La présente annexe contient, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 02-752 du 19 septembre 2002 modifiée portant constitution d'un comité d'experts pour l'introduction de nouvelles techniques sur la boucle locale, la liste des experts nommés par l'Autorité ainsi que le nom du président du comité.

## I – Liste des membres du comité d'experts

-	Alcatel	Laurentie Yves
		Spruyt Paul

- Alsace Connexia / Dedia / Iris 64 / Medialys / Teloise

Fouchet Arnaud Malaval Bruno

- Altitude Telecom Huet Alexandre

- Axione Astier Dominique

Puiseux Cyril

- Cambio Pitcho Jean-Claude

- Colt Télécommunications France Robreau Philippe

- Completel Carrio Esther

Clamen Johan

- Dauphin Telecom Bjedic Frédérique

Miqueu Régis

- ECI Telecom Desportes Adrien

Gremeau Lionel

- Ericsson France Di Sciullo Mario

Foucher Pascal

- France Citévision Gacquer William

Turki Kaïs

- France Télécom Bouillon Jean-Luc

Burgade Etienne Capelle Bruno Mazier Jean

- Free Boutruche Sébastien

**Brunel Frank** 

Fujitsu France Guiol Bertrand

Handley Brett

Lucent Technologies Mancini Catherine

Soula Sylvain

- Neuf Cegetel Huguet Jean-François

Ruth Thierry

- Sagem Communication Dalle Eric

Journel Jacques

Siemens France Bolin Paquito

Zakour Eric

- Tele2 France Jayet Thomas

Le Roy Erik

- Telecom Italia France Grangé Benoît

Paillet Cédric

- T-Online France Nguyen Frédéric

Papiernik Laurent

# II – Présidence du Comité d'experts

Le comité d'experts est présidé par M<sup>me</sup> Catherine Mancini (Lucent Technologies).